

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 3 JANVIER 2023

N° 2023-3 ACTIPÔLE DE POLARIS – CHANTONNAY – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

La Présidente décide de valider, le devis de l'entreprise GÉOUEST d'un montant de 16 200 € HT, le volet maîtrise d'œuvre opérationnelle, topographie et urbanisme du projet de création d'une bretelle d'accès au parc d'activités Polaris à Chantonnay, à partir du giratoire de la route de Saint Prouant.

À CHANTONNAY, le 3 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 04/01/2023.